

Au jardin des liturgies romaines

## 27/ L'évolution de l'offrande

On a vu, la dernière fois, à l'occasion de l'offrande des oblats, la religion romaine imposer à chaque geste rituel la superposition d'un verset de psaume adapté ou d'une prière susceptible de souligner davantage le sens que lui donne la liturgie. Certes n'en est-on pas resté là à cette époque imprégnée d'un souci allégorique. Le calice est devenu le sépulcre du Christ et la patène s'est muée en pierre tombale; du même coup, le corporal qui est replié au-dessus de la patène jusqu'à ce que le diacre l'étende sur l'autel, est devenu le linceul qui enveloppe le corps de Jésus. Sur un plan général, la religion romaine, soucieuse d'illustrer la transcendante réalité du mystère rédempteur a plongé l'antique *sacrificium laudis* romain dans l'atmosphère dramatique de la Passion, de la Mort et de la Résurrection du Sauveur, concrétisée par l'offrande *simultanée* de l'hostie et du calice du Salut.

L'effort liturgique engagé va se poursuivre, même si l'on reste aujourd'hui pantois d'admiration devant le hiératisme sacré ainsi créé. Trois cents ans de gestation, annonçai-je la dernière fois, c'est définir une longue période au cours de laquelle l'évolution des usages liturgiques est maintenant prévisible et qui rend quasiment inévitables des transformations dotées d'encore plus de solennité pour l'offertoire. Les liturgies romano-franques sont désormais totalement fixées et ne se modifieront pratiquement plus. La chrétienté médiévale est cependant prête à d'autres développements. Le Brun écrit : « *Plusieurs saints évêques ont jugé à propos de distinguer l'oblation du pain et du vin, l'oblation de nous-mêmes, l'invocation du Saint-Esprit, et de détailler les motifs de notre oblation dans des prières qui puissent réveiller l'attention des prêtres et leur donner lieu de faire saintement cette grande action* » (1).

## La fonction du diacre.

L'affirmation de Le Brun paraît vraisemblable. Elle conforte aussi la validité de certains indices attestant la présence d'une pratique liturgique favorable à une offrande du pain *séparée* de celle du vin à l'époque même où les liturgies romano-franques sont désormais fixées sur une offrande simultanée des oblats. Cette pratique naît du fait qu'en beaucoup de lieux, en raison des « apologies » accompagnant chaque geste rituel des ministres, la présentation de l'hostie à l'autel s'éloigne, dans le temps, de celle du calice. En recevant l'hostie des mains du sous-diacre, le diacre dit « *Acceptum sit omnipotenti Deo et omnibus sanctis ejus sacrificium tuum* ». Le célébrant à qui l'hostie est transmise par le diacre reprend la même formule et, fait rituel qui étonnera les lecteurs, le diacre prononce en premier la prière de l'offrande de l'hostie : « *Suscipe, Domine, Sancte Pater, hanc oblationem et hoc sacrificium laudis in honorem nominis tui ut cum suavitate ascendat ad aures Pietatis suae* ». Le célébrant reprend à son tour cette prière qui figure dans le sacramentaire grégorien, apparaît dans une terminologie plus archaïque au VIII<sup>e</sup> siècle dans le sacramentaire de Reims et recevra sa formulation définitive dans le missel de saint Pie V.

Le calice, contenant déjà le vin et l'eau, est apporté au célébrant selon un procédé semblable. Mais aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, la re-



par  
François  
Pohier\*

mise du calice au célébrant est l'objet d'un échange préalable de versets psalmiques entre diacre et célébrant, dialogue qui tombera vite en désuétude. Le diacre commence par inviter le célébrant à accomplir le sacrifice : « *Immola Deo sacrificium laudis et redde Altissima vota sua* » (Ps 49, 14). Le répons du célébrant est le verset déjà cité au dernier article : « *Quid retribuam...* » (Ps 115, 12-13). Pour l'offrande du calice, un fait particulier apparaît : la prière adoptée, *Offerimus*, reprise à la liturgie mozarabe... est rédigée au pluriel alors que pour l'offrande du pain, le texte du célébrant, *Suscipe sancte Pater*, l'est au singulier ! L'explication

prend sa source dans la ritualité adoptée alors : en disposant le calice sur l'autel, c'est le diacre qui, en premier, récitait la prière *Offerimus*. Jungmann décrit judicieusement le mécanisme de l'évolution : « *Si c'est le diacre qui, après avoir apporté à l'autel le calice avec le vin, le conserve et l'offre et ensuite le dispose sur l'autel, l'on doit toutefois conclure précisément de l'Offerimus dont il accompagne l'offrande, que par le diacre c'est en réalité le prêtre qui agit et qu'il doit donc réciter lui-même l'Offerimus ou se joindre à la récitation. Aussi est-ce cette récitation commune du diacre avec le prêtre qui est restée en usage depuis que le prêtre lui-même tient le rôle principal dans l'offrande du calice* » (2) : à la messe pontificale, le diacre présente ainsi le calice au célébrant, l'aide à le soutenir et dit avec lui la prière.

## Le symbole de l'eau.

Au Moyen Âge, se révèle donc le souci de rehausser la solennité de la fonction diaconale, non pas pour remettre en cause les dispositions restrictives prises à son égard par Grégoire le Grand mais pour donner au diacre romano-franc la stature attribuée à l'archidiacon romain par l'*Ordo romanus I* pour le service de l'autel. Jungmann souligne aussi une relation étroite entre la ritualité concernant le calice et la fonction diaconale (2). C'est, recouvert d'un linge sacré, l'*offertorium*, que le diacre a présenté à l'autel le calice rempli d'un vin qu'il avait au préalable choisi pour ses qualités, vin auquel de l'eau offerte par les chœurs de la *schola* avait été ajoutée. Si l'offrande du vin est faite conjointement par le célébrant et le diacre, rappelons qu'en conclusion de la *Prex eucharistica*, l'*Ordo romanus I* (n° 89) prescrit que lorsque le pontife célébrant élève le Corps du Christ, l'archidiacon se tient à ses côtés pour élever le calice enveloppé de l'*Offertorium*. Observons d'ailleurs que parallèlement à cette « petite » élévation et à celle qui suit les paroles consécratoires, apparaît au XII<sup>e</sup> siècle, l'élévation de chacun des oblats à l'offertoire. Autre évolution concernant la préparation du calice à l'autel, la commixtion de l'eau et du vin réalisée à cet instant. L'eau qui représente le peuple fidèle est apportée par le sous-diacre qui demande la bénédiction du célébrant. Une antique oraison de la fête de Noël, *Deus qui humanæ*, accompagne le geste rituel. On a adapté cette prière en lui ajoutant : *per hujus aquæ et vini mysterium*.

(à suivre) ●

(1) Pierre Le Brun : *Explication des prières et cérémonies de la messe III*, 6, Editions Delaulne, 1716.

(2) Jungmann : *Missarum Sollemnia II* p. 315 et sq., Aubier, 1957.

\*Vice-président d'Una Voce.